

**(Annexe 4)**

Amicale Laïque Chapelle Heulin  
www.lalch.org

La Chapelle Heulin le 28/11/05

A

Monsieur le Maire  
Mesdames et Messieurs les conseillers  
Mairie de La Chapelle-Heulin

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le 17 novembre 2005, vous avez présenté aux responsables associatifs le projet de la municipalité sur la réorganisation des salles municipales mises à disposition des associations.

Dans l'ancienne organisation, la municipalité mettait à la disposition des associations proposant des activités culturelles (danse, théâtre, chorale, yoga, peinture, musique) trois salles d'une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>,

- Salle Maneyrol remplacée par la salle d'évolution de l'école maternelle publique
- Préfabriqué amicale laïque
- Salle G Drouet

et les salles de l'ancienne mairie.

Dans le nouveau projet, sur les deux salles à construire une seule sera affectée à ces associations puisque la seconde, compte-tenu de la spécificité de l'activité, est déjà attribuée au club de billard (*Cette précision n'est pas rapportée dans le bulletin municipal*).

**Pour les associations disposant actuellement d'une salle en jouissance propre**, le tableau ci-dessous permet de visualiser les conséquences de la réorganisation.

<b>Association</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Projet</b>
Passerelle des arts	Ancienne mairie	Maison de l'enfance
Bibliothèque	Ancienne mairie	Georgette Drouet
Souris heulinoise	Ancienne mairie	Georgette Drouet petite salle
Fortissimo	Ancienne mairie	Salle étage école maternelle
Billard BCH	Préfa rue du Vignoble	Nouvelle salle de 120 m <sup>2</sup>
ALCH	Préfa rue du Vignoble	
Foot AFCH	Préfa salle de sport	Préfa salle de sport

L'amicale laïque n'est pas opposée au projet de mutualisation des moyens concentrés autour d'un futur pôle associatif. Bien qu'il soit demandé à toutes les associations de faire des efforts, à la lecture de ce tableau il est facile de constater que l'effort n'est pas **équitablement** réparti.

Nous tenons à vous rappeler que notre association est fortement ancrée sur la commune depuis plus de quarante ans. Ses adhérents sont pour 70 % d'entre eux Heulinois.

Notre dynamisme nous a permis une progression de 30 % du nombre de nos adhérents sur les trois dernières années.

L'ALCH a développé de nouvelles activités (danse de salon, badminton). Elle a su créer des événements culturels et des animations (expositions, débats, concerts, vide-grenier...)

Enfin, l'ALCH a toujours répondu favorablement aux sollicitations de la municipalité pour l'animation d'événements à l'initiative de cette dernière : fête de la musique, téléthon, repas des aînés, forum des associations, jumelage avec Santo-Amaro...

Nous avons investi, par notre travail de bénévoles et nos finances, dans l'entretien et l'aménagement de cet « outil » qui nous a été confié (lambrissage de l'ensemble de la salle, aménagement d'une scène, d'un bar, d'une régie sono...)

Disposant librement des créneaux de cette salle, nous pouvons avec souplesse et réactivité, proposer de nouvelles activités, des stages de formation, des expositions, des concerts...

Par exemple :

- des événements avec d'autres partenaires : « Verre de poésie en Muscadet » avec la bibliothèque et plus récemment, avec la municipalité, animation sur le thème de la loi de 1905.
- des animations en soutien au projet pédagogique des écoles publiques
- des formations (chant choral , informatique)

Cette salle nous permet également de gérer le plus démocratiquement possible la vie de l'association par :

- Des conseils d'administration mensuels dont les dates varient en fonction des disponibilités des membres et /ou de l'actualité
- Une assemblée générale (validée par un quorum statutaire)

C'est aussi pour notre association un lieu de stockage de tout notre matériel (bureautique, ciné-son, mobilier, ...) voir liste non exhaustive jointe en annexe.

### **Les conséquences du projet municipal tel que présenté aujourd'hui :**

- **Percussion des créneaux** d'occupation dans la seule salle mutualisée et notamment ceux des « Muscanotes » et de l'association « Le Rire du Miroir » le mercredi soir . Il est très difficile à une association employeur de déplacer les créneaux à sa seule guise. Nous vous rappelons que les animateurs salariés sont des professionnels qui interviennent souvent le soir, sur plusieurs créneaux hebdomadaires, pour des employeurs différents. De plus les contrats de travail stipulent les jours et horaires d'intervention.

Les adhérents pratiquant une activité culturelle, éducative ou sportive doivent eux-mêmes pouvoir s'organiser au regard de leurs contraintes professionnelles et/ou familiales.

- **Gel du développement de la vie associative**  
La pérennisation et la gestion d'une activité associative nécessitent le maintien des créneaux existants. De plus le projet tel qu'il est présenté actuellement laisse peu de possibilité de développement des activités existantes ou futures.
- **Des coûts supplémentaires** induits par la nécessité de faire des travaux ici et là dans le cadre des solutions d'attente, sans compter les coûts liés à l'exploitation des dites salles (ménage, chauffage ...).

**En conclusion :**

La municipalité a, ces dernières années, fait le choix d'un accroissement important de la population de notre commune. A l'instar des autres domaines (écoles, assainissement, voirie...) les moyens mis à la disposition des associations doivent être adaptés à cette évolution démographique, facteur de développement de la vie associative.

**Tous ces constats nous amènent à proposer aux élus l'intégration à leur projet d'une deuxième salle « mutualisée ».**

Prévoir cette troisième salle permettrait immédiatement de répondre à la situation actuelle tout en évitant des coûts d'aménagements provisoires qui ne peuvent être exclus du coût global de la réorganisation des moyens attribués aux associations.

Persuadé que ce courrier retiendra tout votre attention, nous souhaitons vous rencontrer dans la salle de l'ALCH le plus rapidement possible afin d'examiner les possibilités de repositionnement des moyens matériels qui pourraient être alloués à notre association.

Veillez agréer, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de notre considération.

Pour le bureau

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jelle', is written over a vertical line that serves as a separator.

PJ : Détail du rangement nécessaire selon votre demande.